L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 3 MARS 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 3 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — tous les droits, titres, etc., du jury de police de la paroisse d'Orléans, rive droite, à la presse contre la ville de la Nlle-Orléans et aux quatorze billets de $1,200 chacun.

Par G. de Fériot, à la Bourse d'encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles — un magasin en briques, à trois étages, et de prix, situé au coin des rues Bienville et Decatur, entre la Vieille-Levée — aussi une magnifique résidence en briques et à étage, rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse; De plus — une ferme de prix sur le Chemin de Gentilly, et de magnifiques terrains pour bâtir, dans le voisinage des Fair Grounds.

Par W. [illegible] Palfrey, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles—grande vente d'actions de chemins de fer et autres actions, de bonds de la ville et de l'Etat, et de scrip d'assurance.

Par J. B. Montgomery, six vastes écuries 213 et 215 rue Gravier, beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais, &c.

Par J. Dijan, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—beaux chevaux et mulets, buggies, harnais, &c.

Par O. Vileton, 14 rue Natchez, un assortiment de comestibles, viandes salées, porc, jambons, vins, etc.

Par S. Gumault, à 10 heures, à l'encoignure des rues St-Claude et St-Philippe—le fonds d'un magasin de groceries.

Par J. Dejan Jr., rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis—de beaux meubles, faïence, verrerie tapis et miroirs.

Par E. Roger & Co. dans leurs salles d'encan, 46 et 48 Vieille-Levée—300 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy, à sa salle de vente, 47 rue des Magasins—236 charrues.

Par Hoffman, Marks & Co. 28 rue de Chartres—habillements, lingerie et chapeaux.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, 62 et 64, rue de la Douane—marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Joseph Holtz, au No 66, rue de la Douane—marchandises sèches, habillements de printemps, chapeaux, articles de fantaisie et "notions."

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

☞ Le shérif procèdera aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'adjudication d'un procès et de quatorze billets, chacun de la somme de $1,200.

Pour le détail et les conditions—voir aux annonces.

Vente d'immeubles.—M. G. de Fériot, encanteur, vendra aujourd'hui à midi, à la Bourse St-Charles, les propriétés suivantes:

1o. L'élégante résidence, rue St-Charles No 511, entre les rues Joséphine et St-André.

2o. Le grand et solide magasin en briques, à trois étages au coin des rues Vieille-Levée et Bienville, loué $3000 par an.

3o. Deux bonnes résidences à deux étages, en briques, avec attique, rue des Remparts, entre les rues St. Louis et Toulouse.

4o. La confortable résidence rue Ste. Anne, entre les rues St. Claude et Trémé.

5o. Une maison à un étage et dépendances, rue des Remparts, entre Ursulines et St. Philippe.

6o. 56 lots de valeur, améliorés et non améliorés, sur la route de Gentilly, Avenues de St. Bernard, Clay, Autry et autres rues.

7o. 25 lots dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Dupré, et White.

Vente de Chaussures à crédit.—MM. Hoffman, Marks & Co. feront, mardi 8 mars, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan de la rue de Chartres, No 28, une grande vente de chaussures à un crédit de 60 et 90 jours. Cette vente comprend 600 caisses de bottes, souliers et brodequins, et un assortiment général de souliers de fantaisie de tous les genres, le tout choisi avec un soin particulier pour le commerce du Sud. L'encan annoncé, étant sans réserve, présentera nécessairement de nombreuses chances de bénéfice, et nous engageons les marchands de la ville et de la campagne à y assister.

Mobilier.—M. J. Déjan Jr, encanteur, vendra aujourd'hui jeudi, 3 du courant, à 10 heures et demie du matin, au No 95 de la rue de Bourgogne entre les rues St Louis et Conti, tout l'ameublement qui s'y trouve, comprenant d'élégants meubles de salon, de chambres à coucher et de salle à manger, gravures, etc.

Farine. Farine.—L'attention des acheteurs est appelée par M. D. E. Morphy sur son annonce de 25 charrues, qu'il vendra aujourd'hui à 11 heures du matin, sans réserve.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Jeudi:

Opéra—L'Africaine.
Académie — Troupe combinée de Fox et Kiralfy.
St. Charles—Foul Play.
Variétés—Bohemian Girl.
Crescent City Museum—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

Le bill de consolidation.

La Chambre des représentants a passé le bill qui a pour objet de consolider les villes de la Nouvelle-Orléans, de Jefferson et Alger, et de les placer sous une administration complètement différente du système actuel.

Nos objections à ce bill sont nombreuses et portent principalement sur les points suivants:

1o. C'est un acte arbitraire de la part de la Législature que de vouloir consolider, sans leur consentement, trois villes dont les ressources et les finances sont complètement distinctes.

2o. Le bill donne au gouverneur le droit de nommer le maire et les sept administrateurs pour un terme qui s'étendra, pour le maire et quatre des administrateurs, jusqu'au lundi de novembre 1870, et pour les trois autres jusqu'en novembre 1871.

3o. Le bill confond les dettes des trois corporations réunies, et tandis qu'il oblige les habitants de Jefferson et d'Alger à payer les dettes de la Nouvelle-Orléans il condamne la Nouvelle-Orléans à supporter les charges de l'entretien des rues, de l'éclairage et de la police d'un territoire étendu et peu habité.

Il serait de toute justice que les habitants des villes et territoires qu'on se propose ainsi de consolider en une seule ville fussent consultés par un vote sur l'opportunité d'une pareille mesure, et qu'on leur laissât au moins le droit de nommer les administrateurs auxquels de si graves intérêts seront confiés.

Nous espérons encore que ce bill ne pourra pas passer d'ici à la fin de la session dont le terme expire le 4 mars courant.

Théatre de l'Opéra. — Aujourd'hui, jeudi, l'Africaine, grand opéra en cinq actes, de Meyerbeer. Ce magnifique ouvrage, dont la mise en scène est fort belle, sera chanté par MM. Michot, Dumestre, Dipasio, Ketten, Mlle Arnal et Mme Mineur-Pottier. Au quatrième acte, la Marche indienne par les artistes de la danse. C'est un spectacle auquel les nombreux étrangers qui se trouvent en ce moment en ville seront heureux d'assister.

Samedi, à midi, Matinée—les Dragons de Villars.—Mardi, bénéfice de M. Dumestre, première représentation de Charles VI, grand opéra en cinq actes, d'Halevy.

Concert de Mlle Josefina Filomeno.—Les dilettante de la Nlle-Orléans ont gardé le souvenir des concerts donnés l'année dernière par Mlle Josefina Filomeno, la charmante virtuose chilienne, dont le talent, comme pianiste et violoniste, a fait l'admiration générale. Aussi, seront-ils heureux d'apprendre que Mlle Filomeno est arrivée ces jours-ci dans notre ville et qu'elle se propose de donner deux grands concerts dans la salle du Lyceum, à l'Hôtel-de-Ville. Le premier de ces concerts a lieu aujourd'hui, jeudi, 3 mars; le second, après-demain, samedi. Plusieurs artistes remarquables prêtent à la jeune artiste le concours de leur talent: entre autres, M. Filomeno, son père, violoncelle distingué, M. Juan L. Salcedo, corniste cubain, M. Julian O. Schultze, ténor, etc. Le piano sera tenu par M. Philippe Greuling. Le succès de ces deux soirées est assuré d'avance.

Huiles d'Éclairage—M. J. L. Dujarric annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'il vient d'ouvrir, rue St-Philippe, No 69, entre Royale et Bourbon, un magasin d'huiles où l'on trouvera constamment les meilleures huiles connues pour l'éclairage au plus bas prix du marché, Sun Light, Virginia, Gasoline et beaucoup d'autres marques des plus estimées pour l'usage de toute espèce de lampes. M. Dujarric tient aussi des fourneaux à huile de Kerosene de toutes les grandeurs et des lampes, becs, verres, abat-jours, bidons à huiles de toutes dimensions et qualités. On sait que ce moyen d'éclairage par les huiles de charbon, est le meilleur marché de tous et qu'il offre comparativement au gaz, des économies considérables. Voyez l'annonce.

Pour la Havane.—On verra aux annonces que le steamer Geo. Cromwell, qui doit partir pour New York, demain, vendredi, s'arrêtera à la Havane et qu'il prendra du fret et des passagers pour ce dernier port.

☞ Si votre sommeil est troublé par la toux, faites usage du Baume pectoral aux navets sauvages, de Lapeyre.

CONVENTION DE LA PRESSE
Conservatrice d'Etat.

La Convention de la Presse Conservatrice d'Etat a adopté hier d'importantes résolutions politiques que nous publierons demain avec le compte-rendu officiel des débats.

Guérison.—M. Alexander Sharpe, demeurant à la Nouvelle-Orléans, rue Julia, 124, adresse aujourd'hui, par une lettre que l'on trouvera dans les colonnes de l'Abeille, ses remerciments au Docteur Hunter, qui l'a guéri d'une affection pulmonaire grave. On sait que le Docteur Hunter a fait une spécialité du traitement des maladies des voies aériennes. M. Alexander Sharpe, ayant fait appel à sa science, se loue du résultat complet et favorable de la médication employée par le Docteur Hunter. Sa lettre renferme des détails intéressants; nous y renvoyons le lecteur.

☞ Faites usage du SIROP PECTORAL BALSAMIQUE DE DUCONGÉ. C'est le remède le plus efficace et le plus agréable en même temps, que l'on puisse employer dans les affections de la poitrine, de la gorge et des poumons.

On le trouve dans toutes les pharmacies.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de Wilcox & Gibbs, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.—☞

La question des Ecoles.

Nous recevons la communication suivante au sujet de la prétendue égalité sociale que le bill de M. Conway a pour objet d'établir dans les écoles publiques.

Parmi tant de choses qu'on prétend avoir le droit de dire aux gens de couleur pour leur bien et en témoignage de l'intérêt et de l'estime qu'on leur porte, nous sommes étonné que personne n'ait songé à leur dire qu'il y va de leur dignité même de ne point vouloir s'imposer, ou se laisser imposer socialement par la loi, dans les cercles d'où ils sont repoussés! Leur dignité ne se révolte-t-elle pas, en effet, à l'idée seule qu'il faille une loi pour leur faire ouvrir des lieux où ils ne seraient pas invités et où ils ne seraient pas reçus avec plaisir et satisfaction! Parmi les gens de couleur même, dans les relations qu'ils ont entre eux, n'a-t-on pas assez l'instinct des convenances et de la dignité humaine pour ne pas chercher à s'imposer; et dès qu'une personne peut seulement deviner qu'on ne la reçoit pas volontiers, ne s'arrange-t-elle pas de manière à composer au moins son maintien dans un sens capable de protéger son amour-propre! L'homme ou la femme de couleur, qui se trouvent dans une position si délicate, n'assument-ils pas immédiatement, vis-à-vis de la partie adverse, l'apparence au moins de ne se soucier que fort peu d'un accueil qui leur serait refusé? Chez les gens de toutes les classes, chez les noirs comme chez les blancs, on rend, dans le monde, dédain pour dédain, et nous avons, nous, assez bonne opinion des personnes de couleur pour être convaincu que ce n'est pas d'elles-mêmes, mais de ceux qui veulent les exploiter en les égarant que vient la prétention absurde et ridicule de les imposer là où elles ne sont point agréées. Quant à ce qui touche à l'éducation qui leur est autant due qu'aux blancs, le seul moyen de protéger efficacement leur dignité c'est de ne point mêler les écoles pour que le dédain d'une part, et le sentiment d'infériorité de l'autre, ne puissent se produire. Les écoles publiques doivent présenter les avantages égaux: c'est là le genre d'égalité, et l'absence de distinction entre les deux races, qu'a entendu la Constitution. C'est qu'il ne soit pas possible aux blancs de priver les noirs d'écoles égales en toute chose, non plus qu'aux noirs de priver les blancs d'écoles séparées à celles dont il leur est donné à eux-mêmes de jouir. Ferait-on l'injure à tous les membres de la Convention qui ont formulé la clause constitutive de la loi de supposer une autre intention, qui constaterait leur manque absolu de bon sens? Les plus intelligents de la Législature l'entendent ainsi. Il n'y a que les imbéciles et les niais qui puissent l'entendre autrement, et il n'y a que les roués, qui, l'entendant comme il faut l'entendre, fassent semblant néanmoins de l'entendre dans un autre sens.

Lors donc que le bill de M. Conway, ou tout autre bill qui établirait des écoles mixtes, [illegible] porter dans la société plus haut qu'il n'est réellement, ce bill fait beau jeu de ce à quoi le noir doit tenir plus fortement qu'à tout le reste: il se joue de sa dignité d'homme!

Mais la politique de centralisation violente se devait à elle-même de ne rien respecter, de tout sacrifier à son ambition: ceux-là même qui la servent, et l'on ne doit pas s'étonner que, dans cette voie, elle ne se fasse pas scrupule d'abaisser en l'avilissant dans le noir la dignité humaine, tout en se donnant l'air de vouloir l'élever au contraire dans l'échelle sociale. La révolution des radicaux en cela est, comme la révolution française de 93, semblable à Saturne; elle dévore ses propres enfants, et de plus, avant de les dévorer, elle les dégrade!

Ah! si la voix d'un véritable ami pouvait parvenir jusqu'au cœur de la population de couleur, si leurs oreilles ne nous avaient pas été bouchées par la fange qu'y a versée la calomnie, nous leur dirions: c'est nous qui voulons votre bien, [illegible] autant qu'il est possible, et sous la forme permise par la nature des circonstances. Vaincus alors par la vérité ils se laisseraient sans doute arracher à l'influence fatale qu'exercent sur eux les radicaux, dans le but d'en faire des instruments de leur ambition, après en avoir fait des dupes!

CHRONIQUE LOCALE.

Le bal de la Société Mutuelle du Pélican.—Le bal donné Mardi-Gras à la Salle Allemande par la Société Mutuelle du Pélican a été certainement un des plus brillants de cette soirée. La belle salle artistement décorée, était remplie de couples charmants et gracieux et présentait un magnifique coup-d'œil. L'ordre le plus parfait a cessé de régner et nous n'avons que des compliments à faire à MM. Tissot, Julien Michel et Barjac, ainsi qu'aux autres membres de la Société, pour la grâce et l'amabilité dont ils ont fait preuve vis-à-vis de leurs invités.

Fortune! Fortune!—Tel est le mot magique que chacun répète tout bas, le but que tous poursuivent avec ardeur et à la recherche duquel la plupart consument vainement leur existence. Et dire, qu'il a suffi à M. Isham Cooper, pour l'atteindre, d'avoir dans sa poche un simple petit morceau de papier. Il est vrai que ce petit morceau de papier n'était autre qu'un billet de la loterie de la Louisiane!

Un M. Isham Cooper, ainsi que l'atteste la lettre qu'il nous adresse et que le lecteur pourra lire dans une des colonnes de ce journal, M. Isham Cooper, de Columbus (Géorgie), était l'heureux possesseur du numéro trois mille quatre cent trente-six (3,436) de la loterie de l'Etat de la Louisiane, classe B, tirée le 19 février 1870, lequel numéro 3,436 a gagné le lot de VINGT MILLE PIASTRES ($20,000). M. Isham Cooper n'avait, à la vérité qu'un quart du dit billet; mais ce quart seul n'en équivaut pas moins à $5000. Par le temps qui court, cinq mille piastres sont une grosse somme, une véritable fortune entre les mains d'un homme intelligent et habile.

Chargés par M. Cooper de toucher le montant du lot, MM. Hull & Briggs, négociants-commissionnaires à la Nouvelle-Orléans, se sont présentés dans les bureaux de MM. Howard, Simmons & Co., directeurs de la loterie de la Louisiane, et sur la présentation du billet, ils ont immédiatement reçu de ces derniers un check de $5000 sur la maison Pike, Brothers & Co. de cette ville.

Nous souhaitons à chacun de nos lecteurs la chance de l'heureux Isham Cooper. Et dire que pour gagner cinq mille belles piastres, il n'a fallu à celui-ci que de mettre la main sur un bon numéro de la loterie de la Louisiane!

Contre-façon.—Un jeune homme, nommé George Gregory, a été arrêté par l'officier Ken qui l'a surpris au moment où il tâchait de passer un billet faux du Trésor. Il avait en sa possession plusieurs autres billets du même caractère. Il sera probablement envoyé devant le commissaire fédéral.

Assistants aldermen. — Réunion hier soir, sous la présidence de M. Fish, mais 6 membres seulement répondant à l'appel, le conseil s'ajourne à mardi prochain, faute de majorité légale pour délibérer.

Noyé.—Le corps d'un homme inconnu a été trouvé flottant sur le fleuve hier matin. L'apparence du corps indique qu'il était dans l'eau depuis plusieurs jours.

Filous.—Un nommé Thomas Roach a été arrêté sur l'accusation d'avoir fouillé la poche d'une dame, dans un char de ville, rue du Canal.

Un autre individu, nommé Jack Holland, a été arrêté sur la plainte de M. Burnett, qui l'accuse d'avoir exercé, mardi, rue du Canal, l'honorable industrie de filou.

Vol.—Hier matin une veuve, demeurant dans la rue Baronne, s'est rendue au bureau central de police pour déclarer que, mardi soir, entre 6 et 7 heures, un individu a escaladé sa barrière dans le fond de son terrain et a enlevé de chez elle tout l'argent et le linge qui s'y trouvait.

Vol, et Brigandage.—Mardi soir, vers 10 heures et demie, M. Baptiste Casanave, maître d'un café au coin des rues Bassin et Toulouse, a été attaqué par un nommé Labatt, [illegible] qui l'avait sur lui. Le garçon de barre est venu à son secours, mais il a été assommé. L'assaillant a disparu avant l'arrivée de la police.

Autre vol.—La résidence de M. E. H. Gardner, rue Rocheblave 85, a été visitée mardi dans la nuit par des personnes inconnues qui ont enlevé du linge et d'autres objets, le tout valant une centaine de piastres. Les voleurs se sont introduits au moyen de fausses clés.

Résolutions du comité central démocratique.—Nous ne pouvons, faute de place donner en français pour aujourd'hui les résolutions votées hier par le comité central Démocratique d'Etat, mais on en trouvera le texte, dans notre partie anglaise, et demain nous en donnerons la traduction dans la partie française de notre feuille.

Convention de fret général.—Cette convention siège depuis deux jours à la Chambre de commerce, rue de la Commune. Cette convention a pour mission de régler le fret du coton, des rivières de l'Ouest vers l'Est, c'est-à-dire vers New-York et Boston. D'après un rapport qui a été présenté hier, le fret serait de $1 20 de Memphis à New-York et de $1 30 de Memphis à Boston. Mais ce rapport a été renvoyé au comité, en sorte que nous n'avons rien de positif à annoncer à ce sujet. Le mieux est d'attendre la fin des travaux de la convention.

Ecrasé et tué.—Un enfant, nommé Lorenzo Abulin, âgé de 17 mois, a été écrasé par le char de ville No. 47, de la ligne des rues Dauphine et Dumaine, hier soir vers 5 heures, au coin des rues Broad et Dumaine. Les roues ont passé sur la poitrine même de l'enfant qui a été tué à l'instant. Le corps a été transporté chez les parents rue Lopez entre Dumaine et Ste. Anne. Le conducteur William Miller a été arrêté.

Traduits au criminel.—John Cohen, John Hurly et Peter Kepler ont été renvoyés, tous les trois, pour vol, devant la Première Cour de District, le premier par le recorder Becker, le second par le recorder Gastinel et le troisième par le recorder Massicot. Voilà déjà plus d'une semaine que ces cours de police traduisent chacune un voleur par jour devant la Cour Criminelle.

Législature de la Louisiane.

MERCREDI, 2 MARS.

Sénat.—Cour d'Impeachment — Les commissaires annoncent qu'ils sont prêts à commencer les débats.

Le sénateur Blackman objecte de la part de la Cour que les témoignages dans cette affaire n'ont pas été tenus publics. A cela le commissaire Lowell répond qu'ils ont tous été imprimés excepté ceux de la dernière séance de la Cour, tenue mardi, 1er mars.

La Cour décide par 19 contre 4 qu'il sera procédé aux débats sans délai.

Le commissaire McMillen dit que ce n'est pas sans une grande méfiance de lui-même qu'il s'engage dans une discussion pareille avec les savants et subtils avocats de la défense. Il compte sur la justice de la cause qu'il est appelé à défendre comme agent du peuple de l'Etat. Il traitera les points suivants: 1o Qui peut être impeaché sous la Constitution des Etats-Unis? 2o Quelles sont les offenses pouvant donner lieu à l'impeachment? 3o Quelle est la nature du procès actuel, civil, criminel, politique? est-il une partie de cela ou est-il tout cela dans son caractère?

Après avoir passé en revue la Constitution de l'Etat, M. McMillen conclut que les offenses entraînant l'impeachment se trouvent dans les articles 26 et 96. Il passe ensuite en revue les témoignages, s'appuyant principalement sur celui de M. Lynch. Il cite encore l'art. 104 de la Constitution qui déclare qu'aucun argent ne sera tiré du trésor que sur des warrants émis conformément à la loi. M. Wickliffe ne peut être justifié d'avoir émis des warrants au-delà des allocations faites. Il est aussi responsable du désordre et de la confusion qui ont régné dans son département par suite de son déménagement arbitraire. Sous tous les rapports, dit le commissaire McMillen, l'accusé s'est montré indigne de sa place.

M. T. J. Semmes, principal avocat de M. Wickliffe, a prononcé une plaidoirie pleine de force et d'éloquence, mais que nous ne pouvons reproduire faute de place. Cette plaidoirie a duré deux heures jusqu'au moment où la Cour s'est ajournée à 7 heures du soir.

Séance du soir.—Le juge Gray fait observer qu'on ne peut toute justice pour la défense, la Cour ne peut se contenter d'un simple quorum. Le juge-président dit qu'il ne peut forcer les sénateurs à venir, mais il demandera à la Cour de décider elle-même si elle veut continuer.

M. Lowell dit que la session tire vers sa fin et que le but de cette difficulté est simplement de causer un délai.

M. Blackman répond qu'on ne peut mettre en question les motifs d'un sénateur qui est en même temps un juge.

Mais un troisième appel ayant été fait et 20 sénateurs ayant répondu à leurs noms, l'incident est clos.

M. Semmes reprend son plaidoyer et parle encore deux heures et demie, c'est-à-dire jusqu'à 10 heures et 10 minutes, moment où la Cour s'ajourne.

Il serait impossible de donner un résumé de la grande plaidoirie de M. Semmes qui a développé une puissance d'argumentation extraordinaire. Ceux qui voudraient la connaître en entier la trouveront dans les rapports officiels.

Le Sénat se remet en séance.

Une résolution requérant tous les comités de faire leurs rapports sur les affaires qui restent, passe.

M. Campbell présente un proviso portant qu'il sera statué pendant cette session sur tous les bills que les comités n'auront pas le temps d'examiner. Pendant la discussion sur cet amendement le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentants.—La résolution autorisant le gouverneur à négocier avec le secrétaire de la guerre pour faire de l'arsenal des Etats-Unis un séminaire d'Etat, passe finalement.

Le bill autorisant la collection d'une taxe spéciale pour la ville d'Alexandrie, passe.

Le bill incorporant la Compagnie de Pétrole et de Soufre et lui donnant $300,000 en obligations d'Etat, est mis au rôle.

Le bill du Sénat pour étendre le chemin de fer de Jackson jusqu'au fleuve, en traversant la Nlle-Orléans, passe finalement par 54 contre 29.

La Chambre alors se forme en comité général pour se rendre à la Cour du Sénat.

Un acte relatif au tirage du juri dans la paroisse de Jefferson, passe.

Un acte créant la paroisse de Cameron et un autre acte créant la paroisse Atchafalaya, sont référés au comité des affaires paroissiales.

Le comité de santé et de quarantaine fait un rapport favorable sur le bill concernant la situation sanitaire de la ville.

La Chambre alors s'ajourne à six heures et demie du soir.

Séance du soir.—M. Morey, d'Ouachita, appelle le message du gouverneur relevant le bill incorporant la Compagnie de chemin de fer de l'Arkansas. Le bill passe nonobstant le veto du gouverneur.

La Chambre après s'être formée en comité général, se rend de nouveau à la cour d'impeachment, et à son retour s'ajourne sans avoir expédié une seule affaire, ce qui nous fait malheureusement croire à la convocation d'une session extraordinaire.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No, 182 de la rue du Canal.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de Wilcox & Gibbs." ☞

Les Conspirateurs à Paris.

Nous lisons dans la Liberté du 13 février:

L'avant-dernière nuit et hier matin, trente-deux arrestations ont été opérées par différents commissaires de police agissant en vertu de mandats judiciaires.

Les individus arrêtés sont inculpés de complot ayant pour but de changer la forme du gouvernement actuel.

(Gazette des Tribunaux.)

Trois arrestations, auxquelles l'autorité prête, paraît-il, beaucoup d'importance, ont été faites cette nuit.

MM. Malespine, Flourens, Vermorel, Douvet, Gaschier, Lucien Morel, sont assignés à comparaître le vendredi, 18 février, à l'audience de la 6e Chambre, sous la prévention de fausses nouvelles, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement et des citoyens les uns contre les autres, de provocation à commettre un ou plusieurs crimes, d'outrages aux agents de la force publique, etc.

Nous lisons dans la Patrie de la même date:

On évalue à deux millions de francs les dégâts causés ces derniers jours aux propriétés publiques et particulières par les émeutiers.

C'est la Ville, c'est nous contribuables qui payons tout cela.

Depuis neuf mois que durent les troubles et les émeutes, la Ville a perdu plus d'un milliard déjà dans son industrie, son travail et son commerce. Il faut croire que nous sommes au bout!!!

La rentrée en France de M. Ledru-Rollin, retardée de jour en jour, ne paraît plus devoir être prochaine. On annonce, en effet, qu'il est sérieusement malade, hors d'état de quitter Londres; il serait atteint d'une maladie de foie, et d'ailleurs ce qui se passe en France, la fausse voie dans laquelle a été entraîné son parti par des médiocrités passionnées qui en ont pris la direction, ne doit pas l'engager à hâter son retour.

— M. Gustave Flourens adresse à la Réforme la lettre suivante:

Mon cher ami, le citoyen Gambon m'a écrit ceci:

Versons dans une caisse commune tout l'argent de la souscription pour la statue de Voltaire, pour les deux soldats, pour le monument de Victor Noir, et pour le rachat de ma vache, et envoyons le tout aux familles des ouvriers expulsés du Creuzot.

J'espère, cher ami, que la démocratie tout entière s'associera à l'excellente idée de notre cher Gambon. Mieux vaut donner du pain aux familles de nos frères qu'élever même des monuments à la mémoire de nos victimes.

Bien à vous.

GUSTAVE FLOURENS.

L'emploi est meilleur; mais que dira la vache à Gambon (si les deux soldats et Voltaire ne se plaignent pas), que dira la vache à Gambon ainsi frustrée du foin démocratique?

—Curieuse découverte! M. Henri Rochefort, le républicain socialiste, l'élu de Belleville, près Paris, se trouve être le même que M. le comte Henri de Rochefort de Luçay, qui, en 1861, écrivait à François II, assiégé dans Gaëte, pour mettre son épée.... de gentilhomme de robe.... au service de la légitimité.

Le fait a été divulgué par le duc de San Cesareo qui servit alors cette lettre en qualité de secrétaire intime de François II.

LES EMEUTES A PARIS.

La troisième journée.

Nous empruntons au Figaro les détails suivants sur la soirée du 9 février à Paris:

SIX HEURES.

Faubourg du Temple.—Beaucoup de monde, des rassemblements commencent à se former au carrefour de la rue Saint-Maur. Chaque voiture qui passe est accueillie par des cris. On ferme les boutiques, mais seulement dans un rayon de cent pas aux approches de la rue Saint-Maur.

Un fort détachement de garde de Paris, cavalerie et infanterie, cinq cents hommes environ, monte le faubourg et la rue de Paris, pour venir bivouaquer à la mairie de Belleville.

Une bande composée d'une centaine d'individus, tous fort jeunes, envahit le dépôt des omnibus, rue de Paris, à Belleville, et veut s'emparer des voitures pour faire des barricades.

Cette troupe est bientôt mise en déroute par les sergents de ville, qui opèrent quelques arrestations.

Il n'y a eu que les vitres de brisées.

SEPT HEURES QUARANTE MINUTES.

Tentative de barricade rue du Faubourg-du-Temple, au coin de la rue Saint-Maur. L'arrivée d'une escouade de sergents de ville empêche que deux omnibus soient renversés.

On dételle le cheval d'une voiture de remise qui peut cependant continuer sa course.

Rue Saint-Maur, une centaine de gamins arrêtent un omnibus et forcent les voyageurs à descendre. Le cocher enlève ses chevaux et parvient à regagner le dépôt.

HUIT HEURES.

Rue Saint-Maur.—Une bande de cinquante à soixante gamins renouvelle ses facéties de la veille.

Ils prennent les matériaux de l'église Saint-Joseph, et au coin de la rue de l'Orillon, font, avec des planches, une jolie petite barricade, derrière laquelle ils sautent et gambadent, faisant la nique aux bourgeois.

Les deux jours précédents, cette barricade était en arrière de la principale, élevée au coin des rues Saint-Maur et du faubourg. On attendait donc une charge d'agents venant de cette direction.

A l'improviste, une escouade d'agents, débouchant de la rue Fontaine-au-Roi, leur tombe sur le dos, disperse à coups de pied au derrière cette horde d'émeutiers, et en un clin d'œil rejettent dans le chantier les matériaux dérobés.

NEUF HEURES.

De nombreux détachements d'agents parcourent le faubourg du Temple.

La veille, la tactique était le déblaiement absolu.

Aujourd'hui, c'est le maintien de la circulation, tout simplement.

On laisse une patrouille au carrefour Saint-Maur, et une autre devant la rue Bichat.

La foule est considérable, surtout dans la partie basse du faubourg, autour du canal et sur le côté de la caserne du Prince Eugène.

On veut rétablir la circulation sur la place du Château d'Eau. La foule, devenue énorme, l'encombre, et comme les voitures vont et viennent toujours, cela pourrait occasionner quelque accident.

Les agents parcourent la place dans tous les sens, ne chargeant que lorsque les groupes ne se dispersent pas.

Dans une de ces charges, un homme a été grièvement blessé d'un coup de casse-tête.

Il est tombé étourdi sur la place, où l'a transporté à la caserne.

Le public se réfugie sur les trottoirs. Les groupes se reforment plus loin, causant avec animation.

DIX HEURES.

Les groupes persistent sur la place du Château-d'Eau. La physionomie en est sur le vaste trottoir triangulaire en face du café Parisien, dont les grilles sont à demi fermées.

Quelques cris se font entendre sur le passage des voitures. Ce n'est plus que de l'enfantillage.

Un gros d'agents se détache du piquet stationnant près de la fontaine, et s'avance au pas ordinaire.

La foule s'éloigne devant eux.

Un assez grand nombre d'étudiants se dirigent sur Belleville.

DIX HEURES ET DEMIE.

La rue du Faubourg-du-Temple a complètement changé d'aspect; elle est devenue presque déserte, de tumultueuse qu'elle était.

Sur la place du Château-d'Eau, quelques centaines de personnes et des agents de ville à foison. On remarque deux tambours prêts à exécuter les roulements obligatoires.

ONZE HEURES.

Calme absolu; tranquillité parfaite dans les rues Bichat, du Corbeau, Saint-Maur, Vicq d'Azir, Grange-aux-Belles.

Ces quartiers sont déserts.

Toutes les boutiques sont fermées.

A la Villette, rien n'a troublé l'ordre.

La rue de Flandre, d'où est parti le mouvement il y a deux jours, a l'air d'une bonne petite rue bien bourgeoise.

MINUIT.

Un régiment de chasseurs passe au grand trot sur le boulevard Montmartre, se dirigeant vers la Bastille.

M. Nus, chef de la police municipale, est allé voir hier M. Lombard et lui a remis la croix de la Légion d'honneur.

Un mieux sensible fait espérer que dans quelques jours l'officier de paix sera hors de danger.

UNE HEURE DU MATIN.

Le 5e hussards, parti à minuit du quai d'Orsay, et qui vient de faire une promenade à Belleville, rentre à sa caserne.

Il était précédé d'un peloton de gardes de Paris à cheval.

Les hussards ont le manteau gris et portent la carabine en bandoulière.

Les brigades d'agents de police quittent également Belleville et rentrent à la préfecture.

Tout est absolument tranquille.

ASSASSINAT D'UN AGENT DE POLICE A PARIS.

Voici, d'après la Gazette des Tribunaux, le récit de cette déplorable affaire:

Ce matin, vers six heures, M. Dorville, commissaire de police du quartier des Archives, s'était transporté, accompagné de M. Dumanchin, son secrétaire, et des inspecteurs de police Mourot et Petitcolas, rue des Moines, 78, à Batignolles, pour mettre à exécution un mandat d'arrêt lancé par M. le juge d'instruction Bernier contre le sieur Edmond Mégy, ouvrier mécanicien, lequel habitait, à l'adresse que nous venons d'indiquer, une chambre dans un hôtel garni. Le sieur Mégy est inculpé de participation à un complot ayant pour but de changer la forme du gouvernement.

M. Dorville, son secrétaire, et les deux inspecteurs, après s'être renseignés, montèrent au deuxième étage de l'hôtel où était située la chambre de Mégy.

La clef était dans la serrure de la porte; M. Dorville la tourna, mais il s'aperçut que la porte était fermée intérieurement. Il frappa alors. "Qui est là?" fit une voix. "Au nom de la loi, ouvrez!" dit le magistrat. "Attendez, je vais ouvrir," répondit-on. Mais on n'ouvrit pas. M. Dorville frappa de nouveau et réitéra son injonction, en ajoutant qu'il était porteur d'un mandat de justice.

Mais probablement, en essayant d'ouvrir, M. le commissaire de police avait fait jouer le double pêne, ce qui ne permettait plus d'ouvrir de l'intérieur.

L'inspecteur Petitcolas s'avança, fit de nouveau tourner la clef dans la serrure et la porte céda.

M. Dorville voulut alors entrer dans la chambre. Il marchait le premier, ayant à son côté M. Dumanchin, qui lui-même avait à sa droite Petitcolas; l'inspecteur Mourot venait ensuite.

Un individu était dans la chambre à quelques pas de la porte; c'était le sieur Mégy. Dès qu'il aperçut le magistrat, il leva un pistolet dont il était armé, ajusta M. Dorville et fit feu. M. Dorville se jeta en arrière, une balle lui effleura la tempe; mais ce projectile atteignit Mourot; elle pénétra par l'orbite droite dans le crâne. En même temps, Mégy referma la porte et se barricada dans sa chambre.

Le malheureux inspecteur tomba sur le carré, baignant dans une mare de sang, complètement privé de sentiment.

M. Dorville descendit rapidement dans la rue, suivi de l'inspecteur Petitcolas et de M. Dumanchin. Ce dernier courut chercher des sergents de ville, qui ne tardèrent pas à arriver. M. Dorville et ceux qui l'assistaient remontèrent au deuxième étage; on enfonça la porte de la chambre de Mégy.

Mégy, lui, avait ouvert sa fenêtre et criait à tue-tête: "Aux armes! on assassine nos frères! Les assassins sont en bas, les voyez-vous?" Et il montrait du doigt le commissaire et les agents qui l'accompagnaient.

M. Dorville, qui avait eu la figure brûlée par la poudre, et dont le sang-froid ne s'était pas démenti un seul instant, fit procéder immédiatement à l'arrestation de l'assassin.

Quand il se vit entre les mains des agents, Mégy s'écria: "Ne me faites pas de mal, ne me tuez pas!" Il a été conduit au dépôt de la préfecture.

Pendant ce temps, on relevait Mourot, on le déposait sur le lit de Mégy, et un médecin, appelé en toute hâte, arrivait, examinait le malheureux inspecteur et déclarait que le blessé, bien que respirant encore, ne tarderait pas à succomber. En effet, transporté à l'hospice Beaujon, Mourot expirait à dix heures du matin sans avoir repris connaissance.

Mourot était âgé de trente-deux ans; il s'était marié il y a peu de temps et était père d'un jeune enfant.

On a saisi au domicile de Mégy, outre l'arme ayant servi au crime, une grande quantité de munitions et une lettre de M. Gustave Flourens établissant de la façon la plus évidente la participation active de Mégy aux troubles de ces jours derniers.

Election en France.—Voici les résultats complets de l'élection de la 1re circonscription de l'Aude:

Votants, 19,549 (?)
M. Guiraud, 10,286 voix.
M. Isaac Pereire 8,741
M. Guiraud est élu.

—Au sortir de la séance, M. Emile Ollivier s'adressant à M. Garnier-Pagès:

"J'ai droit à une explication de vous, monsieur Garnier-Pagès; et j'espère que vous me la donnerez demain matin."

CORPS LEGISLATIF.

Incident Ferry.

QUESTION.

M. Jules Ferry. J'ai deux questions à poser à M. le ministre de l'intérieur: elles ont trait à deux faits qui se sont passés dans la soirée d'hier. (Interruptions.)

Deux réunions privées, dont l'une se tenait dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, l'autre dans la circonscription de M. Pelletan, réunions d'un caractère absolument privé, ont été dissoutes par les agents du ministre de l'intérieur. A la réunion de la rue Vavin, à laquelle assistait un de nos collègues, M. Ordinaire, le commissaire de police, a forcé l'entrée et a lu un arrêté portant que la réunion ayant un caractère public ou constituant une association illicite, elle était dissoute.

Les honorables citoyens qui étaient réunis se sont aussitôt dispersés. (Rires sur plusieurs bancs.) Vous riez, messieurs: vous eussiez donc préféré qu'il se produisît là un de ces faits regrettables et douloureux que les provocations ministérielles suscitent dans tout Paris? (Exclamations et cris: A l'ordre!) Voici sur quoi porte ma question. Je dis que l'arrêté du préfet de police est évidemment illégal, qu'il ne peut être justifié qu'au point de vue de cette raison d'Etat dont vous ne voulez pas, dites-vous, mais que vous pratiquez chaque jour, malgré toutes vos paroles. (Interruptions sur un grand nombre de bancs.)

M. le ministre des affaires étrangères.—Quand l'avons-nous pratiquée?

M. Jules Ferry.—Notamment dans le cas que je cite.

M. le ministre.—C'est précisément ce qui est à démontrer.

M. Jules Ferry.—Il n'est permis à personne de confondre les réunions publiques et les réunions privées. L'autorité judiciaire peut seule décider si une réunion est publique ou privée; l'administration n'a pas le droit de forcer la porte d'un domicile privé, et elle l'a fait par un arrêté qui porte en lui-même la trace de son illégalité. Car si la loi donne ce droit, c'est uniquement pour les réunions publiques; autrement il faudrait dire que la barrière du domicile des citoyens est à la discrétion du ministre. (Très bien! très bien à gauche.—Bruit.)

M. le ministre de l'intérieur.—M. Jules Ferry veut-il poser également sa seconde question?

M. Jules Ferry.—Ma seconde question est d'un caractère différent et porte sur un fait essentiellement distinct. Je pense que, dans l'intérêt du débat, il vaut mieux la poser que plus tard.

S. Exc. M. Chevandier de Valdrôme, ministre de l'intérieur.—La Chambre n'attend pas de moi que je relève le mot de provocation ministérielle qui a échappé à l'honorable préopinant. (Non! non!)

La Chambre est juge du côté d'où partent les provocations; de notre part, elles ne se produiront jamais. Nous y répondrons quand l'ordre public l'exigera; quand il ne l'exigera pas, nous les laisserons tomber. (Très bien! très bien!)

J'arrive à la question. L'honorable M. Ferry ne peut ignorer que la loi du 6 juin 1868 confère au préfet de police le droit et lui impose le devoir de prévenir autant qu'il est en lui ce qui est de nature à troubler l'ordre public. (Interruptions à gauche.)

M. Gambetta.—C'est l'état de siége. (Réclamations.)

M. le ministre.—C'est en vertu de ce droit que le préfet de police, sous l'autorité et la responsabilité du ministre de l'intérieur, a interdit ces réunions.

On a interdit hier non pas deux réunions, mais trois réunions dites privées, en vertu des art. 1, 2 et 3 de la loi du 10 avril 1834, parce que, ces réunions qui ont eu lieu, depuis plusieurs mois, aux mêmes jours, dans le même lieu, avaient tous les caractères d'une association non autorisée. (Bruit à gauche.) Il en est sorti plus d'une fois des excitations qui ont troublé la paix dans la rue. C'est ainsi que le 30 janvier, M. Flourens, en sortant d'une de ces réunions, a provoqué les rassemblements tumultueux et a provoqué des désordres. Voilà pourquoi, et en vertu de quel droit, nous avons fait dissoudre ces réunions. (Vif mouvement d'approbation.)

M. Jules Ferry.—J'ai posé une question de légalité. M. le ministre a résolu la question par la question en affirmant le droit pour le préfet de police de dissoudre toute réunion publique ou privée. (Mouvements divers.) On l'a autorisé cette doctrine, ou l'acte qu'on a ordonné hier est illégal.

L'art. 13 de la loi de 1868 donne uniquement au ministre le droit d'ajourner les réunions publiques. Direz-vous que cela s'applique aux réunions privées? Mais pour tenir une réunion publique, il faut une déclaration, et c'est cette déclaration que vous l'avez fait connaître.

Vous êtes sortis de l'art. 13 et entrés dans ce grand domaine de l'arbitraire où vous ne devriez jamais mettre le pied, si vous étiez un cabinet parlementaire sérieux.

Cette porte fermée cachait un délit, dites-vous. Eh bien! vous auriez dû seulement dresser procès-verbal; rien ne vous autorisait, en dehors de cet arbitraire dont vous dites ne pas vouloir, mais que vous usez, à dissoudre une réunion privée. Vous êtes donc dans l'arbitraire, vous êtes de plus dans la maladresse. (Exclamations.) Est-ce, en effet, apaiser les esprits que de provoquer ainsi, d'empêcher les citoyens de se réunir pour échanger leurs pensées? La meilleure soupape, n'est-ce pas la liberté, la liberté réelle et non la liberté hypocrite que vous nous servez? (Bruit prolongé.—Approbation autour de l'orateur.)

M. le garde des sceaux.—L'honorable M. Jules Ferry répète que nous sommes des maladroits.

M. Jules Ferry.—Vous l'avez dit vous-même.

M. le garde des sceaux.—Je répondrai à M. Jules Ferry que ce n'est pas à son école que nous irons apprendre l'habileté, et que nous ne [illegible] son approbation. (Bruit.—Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Gambetta.—Vous l'avez quêtée et mendiée cette approbation. (Réclamations.—Bruit.)

M. Pelletan.—Vous aimez mieux l'approbation des proscripteurs de votre père. (Exclamations.)

Plusieurs voix.—Ne répondez pas.

M. le garde des sceaux.—Permettez-moi, M. Pelletan, de vous répondre avec le plus grand calme que vous n'avez pas le droit de prononcer le nom de mon père. (Bruit prolongé.)

M. Pelletan.—Pourquoi? (Bruit.)

M. le garde des sceaux.—Parce que c'est sa bénédiction et son approbation qui m'accompagnent dans la tâche que j'accomplis.

M. Garnier-Pagès. Cela n'est pas à son éloge. (Bruit prolongé.)

M. le garde des sceaux.—Rétractez ces paroles, M. Garnier-Pagès, vous n'avez pas le droit de les prononcer!

M. Garnier-Pagès, au milieu du bruit.—Quant à moi, j'ai toujours été républicain, et tout le monde sait que je n'ai jamais cessé de l'être.

M. le président Schneider.—Ne troublez pas l'ordre. Nous sommes dans des circonstances, où il n'est permis à personne d'apporter dans nos débats des paroles de nature à émouvoir et à passionner. C'est de calme surtout que nous avons besoin. (Très bien! très bien!)

M. Garnier-Pagès.—C'est le ministre qui a provoqué nos interruptions.

M. le garde des sceaux.—Vous êtes un honnête homme, M. Garnier-Pagès.

M. Gambetta.—Il n'a pas besoin de votre attestation! (Exclamations.)

M. le garde des sceaux. Que M. Gambetta sache une fois pour toutes que ses interruptions seront toujours pour moi comme non avenues. (Bruit à gauche.)

M. Garnier-Pagès, vous êtes un honnête homme; je vous répondrai ceci: Je vous appartiens, je vous livre ma personne, ma vie entière; mais je fais appel à votre cœur et vous demande de ne pas aller au delà. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Garnier-Pagès.—Nous avons tous le droit de juger...... (La voix de l'orateur se perd au milieu du bruit.)

M. le président Schneider.—Ne recommençons pas les personnalités. Encore une fois, au moment où nous sommes, nous devons donner l'exemple du calme. (Très-bien!)

M. le garde des sceaux.—Permettez. On nous traite de provocateurs, on dit que les "provocations ministérielles" suscitent les événements déplorables que nous regrettons, et quand nous répondons, on montre une susceptibilité qu'on devrait éprouver avant de nous attaquer soi-mêmes.

M. de Kératry.—On peut être honnête et maladroit. (Exclamations.—A l'ordre.)

M. le ministre de l'intérieur. Ce qu'il y a de maladroit, c'est de passionner un débat quand le désordre est dans la rue; ce n'est ni politique ni patriotique. (Vive approbation.)

M. Gambetta.—C'est vous qui exploitez le désordre. (Bruit.)

M. le président Schneider. Revenons à la question.

Les personnalités au Corps Législatif.—La France ajoute aux incidents rapportés par le compte-rendu de la séance du Corps législatif, le détail suivant:

"Au milieu des interpellations si vives qui se sont croisées, il y a eu entre M. Ferry et un honorable membre de la majorité, un échange de propos qui donne une idée du diapason où l'on était monté.

"En voyant M. Ferry gesticuler avec feu à la tribune, un député se serait écrié:

"— Quel comédien!

"— M. Ferry aurait aussitôt répondu:

"— Monsieur, vous êtes un insolent!....

"Cela a été à peine saisi de quelques personnes.

"Dans le premier moment, on avait attribué l'exclamation à M. le marquis de Talhouët, mais on nous assure que c'est à un honorable baron de Veauce que le mot est échappé."

Troubles à Montauban.—On lit dans le Courrier de Tarn-et-Garonne:

Dimanche, vers minuit, une bande de jeunes gens de dix-huit à vingt ans, ayant probablement fêté plus que de raison le carnaval, a parcouru le quartier Ville-Bourbon, à Montauban, en chantant la Marseillaise. Quelques-uns d'entre eux ont même brisé à coups de pierres les lanternes à gaz et ont ému les habitants de ce quartier.

Des mesures ont été prises contre ces perturbateurs, qui ne respectent pas le repos des honnêtes gens.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 de la rue du Canal.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

Dépêches Transmises à "l'Abeille."

Détails nouveaux sur le Naufrage de l'Oneida.

Opinion des Marins au sujet de ce désastre.

Affaires de Georgie.

Rapport du Comité Judiciaire réhabilitant la Législature de 1868.

Détails sur le Naufrage du Golden City.

Baisse de l'Or et du Coton.

Nouvelles Européennes

Rome, 1er mars.—Pour la première fois depuis 1850, on permettra les mascarades le jour du carnaval. Le temps est défavorable.

Paris, 2 mars.—Les nouvelles reçues du Paraguay disent que Lopez, bien qu'affaibli par la défection, fait toujours tête aux alliés.

Munich, 2 mars.—Le comte Braybin forme un nouveau cabinet.

Londres, 2.—Les assureurs acceptent encore des risques sur le steamer City of Boston à 50 pour cent.

Nouvelles de la Havane.

Havane, 2. — Le général insurgé, Napoléon Arroyo, qui a inauguré la rébellion dans le département central, s'est volontairement rendu aux autorités de Las Munas avec 70 hommes. Il promet de venir à la Havane conférer avec Rodas sur le meilleur moyen de mettre fin à la révolte sans autre effusion de sang. Les rebelles ont brûlé plusieurs entrepôts à Tucaro.

Le New York Herald publie la dépêche suivante:

Havane, 26 février, par Key West 1er mars.—Une lettre de St-Iago de Cuba, à la date du 18 février, donne le récit suivant du procès et de l'exécution des membres de la Junte Cubaine de cette ville:

18 citoyens très connus, accusés d'appartenir à la Junte Cubaine, ont été arrêtés et conduits dans un endroit obscur à San Juan à 15 milles de cette ville, où ils ont été jugés par la cour martiale et convaincus de trahison. On ne leur a pas permis de prendre des avocats ni d'appeler des témoins pour leur défense, et ils ont tous été exécutés immédiatement après le jugement. Parmi eux se trouvaient deux américains appelés John Francis Portmanda et Charles Daunery, natifs des Etats-Unis.

Nouvelles de Washington.

Washington, 2.—Le comité d'élection votera demain sur la question d'admettre M. Segar délégué de l'Etat de Virginie. Le sous-comité sur les élections de la Louisiane fera son rapport demain.

Le bill de réhabilitation est toujours suspendu au Sénat. M. Sumner ayant renouvelé la motion de reconsidérer que M. Wilson avait retirée.

L'impression est que le Sénat confirmera la nomination de M. Bradley à la Cour Suprême.

Washington, 2 mars.—Le Revenu a touché aujourd'hui $720,000.

Le comité des impressions a commencé l'enquête sur les accusations portées contre l'imprimeur public Clapp, aujourd'hui.

On présume, dans les cercles de marine, que c'est quelque autre navire que le Bombay qui a frappé l'Oneida, et que les deux ont sombré.

M. Butler fera son rapport sur le bill de Georgie aussitôt après que la Chambre en aura fini avec le bill des allocations indiennes. Le gouv. Bullock a été entendu par le comité judiciaire ce matin.

Le président a nommé Charles H. Lewis, de la Virginie, comme ministre résident pour le Portugal.

Le Sénat a confirmé plusieurs nominations dont deux seulement intéressent la Louisiane; la nomination de M. Hyatt, comme receveur des deniers publics à la Nouvelle-Orléans et celle de Henry C. Meyers, comme enregistreur du bureau des terres à Natchitoches.

Lundi dernier, le Sénat étant en séance exécutive, sur motion de M. Sumner, les portes furent ouvertes pour un moment et pendant cette courte séance, il déposa une motion pour reconsidérer le vote sur l'adoption du susdit bill de réhabilitation omnibus et cette motion est encore pendante. Le motif avoué est d'englober l'affaire de l'ex-sénateur Clingman de la Caroline du Nord, qui est parmi ceux dont les incapacités doivent être levées par le bill.

M. Whittmore dit que ses amis dans la Caroline du Sud ont pris des arrangements pour avoir une série de meetings publics dans son district, meetings devant lesquels il justifiera sa conduite dans la nomination des cadets. L'objet de ce mouvement est d'arranger sa réélection au Congrès.

Le Sénat aujourd'hui a remis au 24 du courant le vote sur la confirmation de Bradley, par 30 contre 20.

Cela donnera le temps de passer une nouvelle loi qui donnera à la Louisiane, au Texas et au Mississipi, un juge résidant dans le District. M. Kellogg, de la Louisiane, est un de ceux qui ont fait le plus pour le renvoi de la confirmation de M. Bradley.

Le rapport du comité judiciaire sur les affaires de la Géorgie dit que la Législature de 1868 était légale; que le gouvernement organisé alors était permanent; que la récente réorganisation de la Législature n'est pas légale: 1o dans le contrôle et la direction de ses délibérations par M. Harris; 2o dans l'exclusion de 3 membres élus, offrant de prêter serment; 3o dans l'admission de personnes n'ayant pas une majorité des votes donnés à l'élection. Le comité se croit justifié en ne recommandant pas de législation ultérieure.

Sénat.—Une résolution a été présentée et déposée sur la table pour être considérée plus tard, ayant pour but de requérir du président qu'il informe le Sénat si aucune mesure n'a été prise pour supprimer le traité des nègres sur la côte d'Afrique.

Le bill de conversion a été discuté aujourd'hui. M. Sumner, dans un long discours imprimé, a différé des vues du comité de finance en ce qui concerne la nature des obligations pour la conversion de la dette.

Chambre.—Le bill des allocations indiennes est repris. M. Butler dit que depuis l'adoption du 15e amendement, les traités sont tous inconstitutionnels et nuls.

Nouvelles diverses.

Yokohoma, 31 janvier, par San Francisco 1er mars—Un des plus terribles accidents et un des plus horribles traits d'inhumanité connus dans l'Est, ont eu lieu à environ 20 milles, en bas d'ici, à 6 heures et demie dans la soirée du 2 janvier.

Le steamer des Etats-Unis Oneida, dans son voyage de retour, est venu en collision avec le Bombay, steamer de la malle, steamer construit en fer, de la ligne péninsulaire et orientale anglaise, capitaine Arthur Well Byere. Le Bombay a frappé l'Oneida à tribord emportant la dunette, coupant tout son arrière et le dépouillant de sa membrure jusqu'à la ligne de flottaison. Trois fois l'Oneida a hélé le Bombay: "hé! navire, arrivez, nous sombrons," avec sifflets et coups de canon que les officiers du Bombay disent n'avoir pas entendus, bien qu'ils l'aient été distinctement à ce port, à 20 milles de distance. L'Oneida sombra par l'avant dans 20 brasses d'eau avec 20 officiers et 50 hommes. Le capitaine du Bombay ne s'arrêta pas pour secourir ceux qui étaient à bord, ni ne rapporta l'accident aux autorités d'ici. La première nouvelle du désastre fut apportée dans la matinée par le Dr. Laddard, chirurgien de l'Oneida qui arriva à pied avec 15 hommes de l'équipage. Il n'y avait que deux bateaux de l'Oneida qui fussent servables et les officiers refusèrent tous de les prendre tant qu'un homme restait à bord.

Jackson, Miss., 2 mars—L'examen de l'affaire de Yerger est ajourné, en vue d'une demande immédiate d'habeas corpus. Il ne paraît pas douteux que M. Yerger ne soit admis à caution. L'affaire sera probablement jugée demain.

San Francisco, 2.—On a reçu les détails suivants sur le naufrage du steamer Golden City. Il était parti d'ici le 18 avec 60 passagers pour Panama, et une cargaison de valeur comprenant une quantité de thé. Il a échoué près de la Pointe Lazare, Basse-Californie. La localité où les passagers furent débarqués est aride et déserte, et ils ont souffert de faim et de soif avant qu'ils aient été recueillis.

Raleigh, 2.—Le bill rappelant tous les actes de la Législature autorisant une taxe spéciale pour payer l'intérêt sur les obligations a passé à une grande majorité. La Chambre des Représentants a refusé à une grande majorité de passer au payement d'aucun intérêt soit sur les vieilles obligations soit sur les nouvelles.

Columbia, 2.—La Législature s'est ajournée hier soir. Le bill autorisant le placement des fonds de confiance en obligations d'Etat est devenu loi. Des allocations ont aussi été faites pour payer en or l'intérêt sur la dette de l'Etat.

Richmond, 2 mars—John L. Marge a été élu gouverneur et W. H. Ruffner surintendant de l'éducation publique. Les républicains disent que le vote pour le lieutenant-gouverneur est inconstitutionnel.

Thos. W. Roche, convaincu d'avoir trafiqué avec des timbres contrefaits dans la vente du tabac, a été condamné à un an de pénitencier à Albany.

Marchés européens.

Londres, 2 mars, au soir—Consols 92 5/8 à 92 3/4. 5-20 90 1/4.

Liverpool, 2 mars—Coton irrégulier. Uplands 11 1/8 à 11 1/4. Orleans 11 3/4. Vendu aujourd'hui 10,000 balles, dont 2000 pour l'exportation et la spéculation.

Marchés Américains.

New York, 2 mars, au soir—Argent facile de 5 à 6. Escompte de 7 à 8. Change lourd. Peu de demandes à 8 3/4. Bills de coton 7 3/4 à 8 1/4. Or calme et ferme à 115 1/8. Fonds du Sud inactifs.

New York, 2 mars, au soir—Coton en baisse, mid 23. Vendu 3800 balles.

New York, 2 mars, au soir—Louisiane 72 et 68. Levée 71 3/4 et 80.

Savannah, 2 mars—Coton en bonne demande. Midd. 22 3/4. Vendu aujourd'hui 1700 balles. Reçu 1134. Exporté pour le cabotage 1400. Stock 61,764 balles.

Charleston, 2 mars—Coton plat et peu d'affaires. Midd. 23. Vendu aujourd'hui 100 balles. Reçu 500.

Memphis, 2 mars—Coton plat. Midd., nominalement à 22. Vendu aujourd'hui 500 balles. Reçu 1100. Exporté 28.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 2 mars — Descendant: les steamers Belle, Carrie V. Kountz, Liberty et barges. Temps clair et agréable.

Memphis, 2. — Descendant, les steamers Mollie, Ebert et Magenta avec 800 balles de coton. Temps clair et agréable.

Cairo, 2. — Descendant, les steamers Indiana, Simpson, Hoover, Charles Darfee, Henry Ames et City of Alston.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 2 mars—Arrivés: le steamer Concordia, de Boston; le brick E. Rowland, en 20 jours de Baltimore, avec une cargaison d'engrais. Gros temps pendant toute la traversée; la barque Harmonia, en 30 jours de Bordeaux, avec une cargaison générale à C. Cavaroc; le navire St-Louis, en 42 jours de Liverpool, avec du sel; le brick Lola, le schooner Martha et le steamer Clinton.

Passe à Loutre, 2 mars.—Arrivés: le navire Baden, en 41 jours du Havre; le brick Jolie, en 60 jours de Cette; le navire Ann Gray, de Mobile, sur lest.

(Dépêches d'hier soir.)

San Francisco, 2 mars.—Les passagers, les hommes d'équipage, le bagage et l'argent ont été sauvés du naufrage du steamer Golden City, qui s'est perdu totalement près de la Pointe St-Louis.

Londres, 2 mars—Gladstone s'est opposé au bill pour aider l'émigration et le bill a été rejeté par 158 contre 48.

Berlin, 2 mars. Bismarck, dans un long discours, s'est opposé à l'abolition de la peine de mort. Le Reichstag, néanmoins, a voté pour abolir cette pénalité par 37 voix de majorité.

New York, 2 mars—Coton plus facile. Mid. 23 1/8. Or 116 1/8.

Loterie Royale de la Havane.—$300,000 en or. Tirage tous les dix sept jours. Lots payés en or et tous renseignements fournis. Les lots les plus élevés payés pour doublons et monnaie d'or et d'argent de toutes sortes. TAYLOR & CO., banquiers, 16 Wall street, New York.

Décédé hier après midi, ALFRED [illegible], fils de Hugh D. Hopkins et de Palmyre M. White, [illegible]. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles [illegible] rue Royale, encoignure St-Ferdinand.

Décédé hier après midi à 2 heures, Jno. S. BARTON [illegible]. Les parents et amis de la famille et ceux des familles W. P. Inerarity et E. L. Deschapelles sont priés d'y assister.

Anniversaire de la mort du Père Turgis. JEUDI prochain, le 10 du courant à sept heures et demie du matin, il sera célébré à l'église St-Augustin, un service pour le repos de l'âme du Père TURGIS. Tous ses amis sont invités à y assister.

De la part des ENFANTS DE MARIE.

MAGASIN DE TAPIS.
17 Rue de Chartres 17
A. BROUSSEAU & CO.,
IMPORTATEURS et marchands gros et détail offrent à bon marché des Tapis de toute espèce, anglais et Américains. Toiles cirées pour tables et planchers, [illegible] Stores et rideaux. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.
ELKIN & CO.,
AU NO. 168 DE LA RUE DU CANAL.
En face de Christ Church,
Offrent, à des prix très réduits:
Tapis, Nattes, Toiles cirées.
Etoffes à Rideaux, Corniches, etc., etc.
[illegible]

Conclave Ionie No 11, S.'. W.'. M.'.
SÉANCE RÉGULIÈRE
[illegible]
GABRIEL BARRIER, Scribe.

Consulado de España en Nueva Orleans.
Desde este dia hasta el 31 marzo proximo queda abierta la matricula [illegible]
Nueva-Orleans, [illegible] enero 1870.
El consul, CARLOS PIÉ.

Au Public.
Nouvelle Orléans, 2 mars 1870.
JE certifie que j'étais porteur du quart du billet No 3436 de la loterie de l'Etat de la Louisiane, classe B, [illegible] février 1870, [illegible] MM. Hull & Briggs, de la Nouvelle Orléans, [illegible] Pike, Brother & Co.
ISHAM COOPER, à Columbus, Géorgie.

Au Public.
JE préviens le public que je ne suis plus attaché au bateau à vapeur MINNIE [illegible]
J. M. THOMPSON.

AU PUBLIC.
Traitement des Poumons.
Aux Editeurs de l'Abeille:
[illegible]
ALEXANDER SHARPE.
Nlle Orléans, [illegible] fév. 1870.

MAGASIN D'HUILES
A ECLAIRAGE,
69...... Rue St-Philippe...... 69
(Entre Royale et Bourbon.)
LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir, à l'adresse ci-dessus, un magasin où l'on trouvera constamment de l'huile à éclairage des meilleures marques et aux plus bas prix du marché.
SUN LIGHT—Pour l'usage des lampes ordinaires de table ou de salon et pour veilleuses, [illegible]
VIRGINIA—Célèbre marque d'huile de Charbon—Excellent pour l'usage des lampes ordinaires.
GASOLINE—Pour l'usage des lampes à gaz portatives.
—AUSSI—
Fourneaux à huile de Kerosene connus sous le nom de "UNION STOVE," [illegible] Lampes, Becs, Verres, Globes, Mèches, Abat-jour, Bidons à Huile, etc.,—de toutes dimensions et qualités.
J. L. DUJARRIC.

AVIS.
LES affaires dirigées, jusqu'à ce jour, par Kearney, Blois et Cie, seront, dorénavant, par suite de la mort de M. Thomas Blois, dirigées par les soussignés, pour leur propre compte, sous la raison Kearney et Bernos.
La nouvelle maison assumera le passif de l'ancienne maison Kearney, Blois & Co.
EDWARD KEARNEY,
LOUIS BERNOS,
ALFRED KEARNEY, en com.

BONNE AFFAIRE.
A VENDRE, pour cause de maladie, la CONFISERIE DE L'OPÉRA, située au coin des rues TOULOUSE et BOURBON. Pour les renseignements et les conditions, s'adresser chez MM. DESBONS & BONNECAZE, No 137 rue Royale.

Grocerie à Vendre pour Cause de Départ.
CROCKERY. A VENDRE une grocerie située à l'encoignure St Louis et Villeré [illegible]

CHIEN TROUVÉ.
UN jeune chien setter [illegible]
ARMAND HENZ, No 286 rue Félicité.

AVIS.
LE soussigné s'étant retiré, aujourd'hui, d'un commun accord, de la maison MIZZI, GEX & KELLEY, ouvrira, au No. 31 de la rue Poydras, un magasin de GROCERIES en gros, pour son propre compte. Il sollicite le patronage de ses amis.
ALEXANDER KELLEY.

J. LEVOIS & JAMISON
126............ CANAL 126
Nous venons de mettre en vente diverses NOUVEAUTÉS en fait d'étoffes pour toilette, que nous avons commandées nous-mêmes. Nous voudrions que nos amis et le public les examinassent avant d'acheter ailleurs, à cause du BON MARCHÉ auquel elles seront vendues, soit en gros soit en détail.
Nous mettrons en vente, LUNDI—
50 PIECES SOIE GLACÉE
à raies, couleurs et dessins nouveaux, à DEUX PIASTRES la yarde.
J. LEVOIS & JAMISON,
126 Canal, entre St Charles et Carondelet.

Ouverture d'un Grand Stock de Marchandises sèches de printemps.
VENANT DES ENCANS DE NEW-YORK.
Grande réduction de prix du Stock en général, chez
PEPIN & TURCOTTE,
158 CANAL 158
Maison Blanche, encoignure Baronne.
NOUS recevons dans ce moment, un grand stock de marchandises sèches de printemps [illegible]
PEPIN & TURCOTTE.

THÉO. DANZIGER,
163 RUE DU CANAL 163
Printemps de 1870.
[illegible]

THÉO. DANZIGER,
163, rue du Canal.

Manufacture de Coton de la Louisiane.
[illegible]
GEO. PERRILLIAT, Secrétaire.

PERDI.
[illegible]

Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.
PROPOSITIONS.
[illegible]
J. H. LABARTHE, Secrétaire.

Ouverture de Marchandises de PRINTEMPS
AU
MAGASIN ST. PHILIPPE,
230, rue Royale, coin st. Philippe.
Nouvellement reçu, un assortiment complet de MARCHANDISES DE PRINTEMPS [illegible]
SOUVENEZ-VOUS DU No.
230, RUE ROYALE.

Vin rouge et blanc, Cognac, Sherry, Brandy Port et Bouchons,
300 barriques vin rouge, Bergasse
[illegible]
En magasin et à vendre par
BLANCHIN & GIRAUD
42, Old Levee.

Superphosphate Ammoniac de NOIR ANIMAL, DE ZELL.
LE meilleur engrais. [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.
A Vendre.
[illegible] Mme FAVRE.
Magasin à louer.
[illegible]
Bon Placement.
[illegible]
PAUL E. BURAS.
A LOUER.
[illegible]
A VENDRE
PROPRIÉTÉ SUR LE BORD DU LAC [illegible]
J. H. WALTON, Encanteur.
A SOUS LOUER
Pour cause de départ.
[illegible]

FABRIQUE DE CANDI.
Une des plus Grandes fabriques du Sud,
EST EXPLOITÉE PAR
NORMAN & REISS,
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de candis nougats,
[illegible]
Popping Kisses américains,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins;
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.
Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que
Boites de fantaisie,
Cupidons de toutes grandeurs
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de roses,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI.
BOITES A SURPRISES.
Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous causera UNE SURPRISE.
MONTRES EN OR ET EN ARGENT,
CHAINES DE MONTRES,
ÉPINGLETTES
POUR DAMES ET MESSIEURS.
BOUTONS DE MANCHES,
BOUTONS DOUBLES,
BOUCLES D'OREILLES,
ETC., ETC., ETC.
Manufacturés par GEO. MILLER & SON, 610 Market St. Philadelphie,
500 DOUZAINES venant d'arriver, et A vendre au détail à 25 cents, par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents.
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Agence Fiscale de la ville de la Nouvelle-Orléans.
BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nlle Orléans 1er mars 1870.
CETTE banque est prête à livrer des bons [illegible]
J. L. DÉLERY, Caissier.

Agence pour la vente de terres du Sud à Chicago.
LES personnes qui ont des terres, améliorées ou [illegible]
T. C. LAMB & CO. [illegible] Chicago, Illinois.

M. BOCHET,
IMPORTATEUR D'ARTICLES FRANÇAIS
TELS QUE
Rubans, Articles en paille Et Modes,
SOIE, VELOURS, FLEURS, PLUMES, DENTELLES, BLONDES, GARNITURES, &c.
59, Rue Royale, au premier, 59

Compagnie de Navigation
DE LA
VALLÉE DU MISSISSIPPI,
LE SUD ET L'OUEST.
Bureau No 118, rue Carondelet,
NOUVELLE-ORLÉANS.
Capital - - - - $1,000,000
Actions (chacune) - - 100
Président, Thos. J. T. SWAYNE, de Memphis
Vice-Président, T. JEFF HALL
Secrétaire et Trésorier, CHAS. B. BENTON
Aux Propriétaires de Biens Fonciers en Louisiane, au Mississippi, dans l'Arkansas, au Tennessee et au Missouri—
CETTE Compagnie est organisée en vertu des lois générales de l'Etat de la Louisiane, relatives aux corporations et a pour but l'amélioration des bateaux [illegible]
Bateaux à vapeur à Basse Pression.
Faits sur les plans du capitaine DE HAVEN. [illegible]
THOMAS J. HOWELL, Agent à la Nlle-Orléans.
WILLIAM R. SPEAR, Agent à Vicksburg.
A. D. WITHERSPOON, Agent à Memphis.
F. WILLIAM RAEDER, Agent à St Louis.
Juge J. S. HORNER, Agent à Helena, Arkansas.

DEMANDE DE MEUBLES.
ON donne de bons prix pour toute espèce de meubles de seconde main, au No 156 de la rue Iberville, près Camp, et au magasin No 274 de la rue du Camp. [illegible]

ORIENT MUTUAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK.
CETTE Compagnie assure le coton à des conditions favorables, [illegible]
N. M. BENACHI, Agent.

MEDECINS.
Le Dr. Jules HOMBERGER,
Ancien chef de Clinique du Dr. Sichel, à Paris.
OCULISTE,
140...... RUE DU CANAL 140
Consultations de 11 à 2 heures.

Le Dr. LUKE
TRAITE toutes les maladies secrètes, [illegible]
Le cabinet du Docteur est au No 150 de la rue Bienville.

E. A. LANDRY,
De la Faculté de Paris,
60, Dumaine, encoignure Royale, 60
TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE.
LE Dr. LANDRY a fait établir chez lui un appareil complet pour l'application de la MÉDICATION HYDROTHÉRAPIQUE, [illegible]

G. L. FEVRE,
148...... ROYALE 148
IMPORTATEUR DE
VEAUX VERNIS, cirés, mégissés; Maroquins à l'huile et lustrés. Chevreaux, Doublures, Articles de fantaisie pour Chausseurs de Dames.
Assortiment complet d'outils de Cordonniers, Tiges de Bottes et Bottines.
BLANTIQUE TERRY.
Cuir à Harnais, Semelle de Cincinnati et New-York, Peaux de Crocodiles tannées.
Les ordres de la campagne sont l'objet d'une attention spéciale.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 2 MARS. CLASSE [illegible]
[illegible]
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font [illegible]
HOWARD, SIMMONS & Co.
Rue St. Charles, encoignure Union [illegible]
Nouvelle Orléans, [illegible] mars 1870.
[illegible]
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Mr. C. H. SLOCOMB
Annonce aux électeurs qu'il est candidat à la place de commissaire [illegible]

COMPAGNIE
D'ASSURANCE MUTUELLE
—DE LA—
LOUISIANE.
BUREAUX: No. 120 de la rue Commune.
CAPITAL PLACÉ EN EXCÉDANTS GARANTIES [illegible]
CETTE COMPAGNIE assure contre les risques d'incendie, de mer et de rivières aux [illegible] New York, à Liverpool, à Londres [illegible] Assurances contre l'incendie sur maisons en briques et les meubles [illegible]
J. P. ROUX, secrétaire.

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.

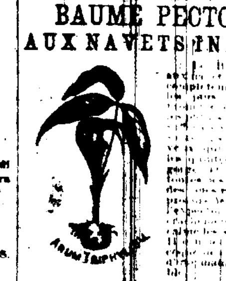

Préparé et à vendre par M. LAPEYRE, [illegible]
23 et 25, rue des Champs-Elysées.
A vendre en gros chez [illegible]

DÉFI AUX VOLEURS.
Serrures incrochetables.
Reçu dernièrement un grand stock [illegible]
A vendre en GROS et en DÉTAIL par
Œhmichen & Pothier,
Encoignure Vieille-Levée et Bienville, et 90, Vieille-Levée.

ENTREPOT DE RIZ,
A la Nouvelle-Orléans.
A. MAUREAU,
43...... Rue Peters...... 43
Entre les rues
DOUANE ET BIENVILLE.
TOUJOURS en magasin un GRAND STOCK DE RIZ.
Ordres promptement remplis.

AVIS.
ON offre de [illegible]

BALS ET SOIREES!
Achetez votre Tarlatanne Blanche
CHEZ C. DAMM,
Coin Royale et Ste-Anne.

Agence générale d'Affaires.
Bureau de Placement [illegible]
[illegible]

Aux acheteurs de la Machine à Coudre de Grover & Baker.
NOUS avons [illegible]

"BIRD CAGE"
EXCHANGE, COFFEE HOUSE,
No 62 St-Louis et Passage de la Bourse.
[illegible]
Auteur du traité [illegible]
PAR M. HENRY ERNST.
[illegible]

Poisson. Poisson.
1000 barils MAQUEREAUX No 1
2000 demi barils do
3000 tinettes do
[illegible]

FUSILS, CARABINES ET PISTOLETS,
A TRÈS BAS PRIX.
500 [illegible]
[illegible]

JOHN E. SMITH
MARCHAND DE CHARBON
Pittsburg, Anthracite et Cannel [illegible]
[illegible]
CHARBON.
[illegible]

Banque de l'Etat de la Louisiane.
LUNDI, 7 du courant, [illegible]
[illegible]

PLANTES, ARBRES FRUITIERS
PLANTES! PLANTES!
[illegible]
Graines de Jardinage, de MAUPAY, Garanties.
[illegible]

Avis aux jardiniers et aux planteurs
Graines de Jardinage, de Landreth.
[illegible]
H. HAENER, [illegible] en face du Théâtre St. Charles.